

## **Le contexte architectural**

Les batiments présents sur les parcelles concernées par cette étude sont de type ancien "habitation + grange" avec diverses constructions légères (hangars métalliques) à l'arrière du terrain . Leur présence sur la rue de la victoire permet de conforter l'image de la rue et de ses alignements.

Les travaux d'aménagement "ne devraient pas" modifier cet aspect ou cet impact

Les parcelles n°94 et 95 disposent de 22,00m environ de façade sur la "rue de la victoire" et disposent ainsi de la deuxième longueur sur ce tronçon ; leur rôle dans l'alignement est donc important.

Les parcelles mitoyennes n°98 et 99 sont équivalents , et leur rôle comparable aux autres.

La parcelle n° 100, non bâtie à ce jour, a également un rôle à jouer dans le confortement du bâti, en comparaison par exemple au tronçon entre la rue des écoles et la rue du stade, dont la densité et l'alignement sont intéressants.

Les fonds de parcelles donnent sur le quartier des écoles ou l'urbanisme récent a favorisé des activités dispendieuses en surfaces en périphérie de chemins communaux. Les activités sportives complètent cet aménagement.

Contrairement aux idées reçues et plans habituels, nous pensons que les activités ludiques et sportives, et les établissements qui les reçoivent sont des moteurs de l'épanouissement citoyen comme le montre depuis des années la salle des fêtes devant la mairie.

La densification de ce quartier en habitat individuel et/ou groupé nous semble une excellente chose pour dynamiser le site.

L'aménagement des parcelles qui font dos à l'ensemble scolaire devrait prendre en compte ce paramètre.

Les parcelles d'une surface de 2 545m<sup>2</sup> dans un premier temps, puis de 1 400m<sup>2</sup> dans un second temps, répondent à ces exigences.